

### TOUR D'HORIZON 2009 ET PERSPECTIVE 2010 DE LA CPG

#### SECTEUR PORTUAIRE

L'activité dans le secteur a connu un ralentissement, en 2009, du fait de l'engorgement du port d'Owendo et la suppression de l'exportation des grumes. Ainsi, les entreprises qui y exercent leurs activités souhaitent son agrandissement, pour permettre une meilleure circulation des personnes et des marchandises.

L'année 2010, ne s'annonce guère meilleure. Force est de constater que le port d'Owendo enregistre une grande désaffection des navires au profit des fidiers.

#### LES COURTIERIS D'ASSURANCES

La situation socio-économique nationale en 2009 a été stable. Cet équilibre trouve sa justification dans l'attitude prudentielle des opérateurs économiques.

De ce fait, le chiffre d'affaires attendu par les courtiers d'assurances est angoissant, surtout avec le départ de la société GRAS SAVOYE GABON dont le volume d'affaires était important. Aux fins de trouver un équilibre, les courtiers envisagent de recentrer leurs activités autour de leurs objectifs primaires et de renforcer leurs capacités. Préservant par voie de fait, la défense de leurs intérêts dont les enjeux sont portés au plan international (pays CIMA), pour l'année 2010, l'enjeu étant l'amélioration des rapports Courtiers/Assureurs dans la sous région dans la mesure où la FANAF tend à réduire l'activité des premiers cités à de simples boîtes aux lettres alors même que les acteurs de ces deux secteurs sont formés dans les mêmes écoles et que certains dirigeants de cabinets et/ou sociétés de courtage sont issus des compagnies d'assurances et inversement.

#### LE TRANSPORT TERRESTRE

L'année 2009 a été marquée par une baisse d'activité dans ce secteur du fait de la dégradation du segment "transports du personnel" consécutif à la nouvelle loi sur le personnel intérimaire. L'année 2010, devrait enregistrer une embellie suite aux préparatifs de la CAN 2012.

#### SECTEUR DE L'ENERGIE

L'exercice 2009, au niveau du secteur de l'énergie a été marqué par la poursuite du redressement de la situation de la SEEG, dans un contexte de ralentissement d'activités, particulièrement dans la province du Haute-Ogooué.

La production d'électricité a stagné par rapport à l'année précédente (+0,9 %) tandis que celle de l'eau progresse de (+4,4 %). La facturation se situe à un niveau satisfaisant et le chiffre d'affaires augmentent de 6,8 %, soit 133 milliards, à la faveur de l'application de la décision de relèvement tarifaire prise en 2007, mais mise en œuvre à compter du mois de mars 2009 seulement.

Les dépenses en combustibles pour la production d'électricité ont poursuivi leur baisse, s'établissant à un peu plus de 26,7 milliards contre 38 l'année précédente et plus de 51 en 2007.

Toutefois, cette amélioration ne se retrouve pas en totalité dans l'excédent brut, du fait de la nécessité de prolonger la location à Libreville et Port Gentil de moyens de production d'électricité, en attendant la fin des travaux de renforcement en cours.

L'exercice s'achève par un résultat positif de 3,8 milliards, après 3 exercices de pertes successives.

Le niveau d'investissements réalisé a été encore faible, un peu plus de 18 milliards, du fait de l'insuffisance des ressources. Pour 2010, le budget prévoit une lente reprise de l'activité en électricité (+3,7 %), plus faible en eau (+1,6 %), du fait principalement des contraintes sur l'adduction d'eau de Libreville.

Au plan économique, les résultats devraient continuer de s'améliorer, à la faveur de l'augmentation de la production d'électricité à partir du gaz et de la réduction des locations.

En matière d'investissements, la prévision est de 36 milliards à la charge de la SEEG (deux fois plus qu'en 2009) et 10 à la charge de l'État pour le renforcement des capacités d'adduction d'eau potable à Libreville, sur financement de l'AFD, pour un montant total de 15,6 milliards (18 millions d'euros). Le marché a été signé en début d'année et les formalités pour son entrée en vigueur sont en voie d'achèvement.

## BANCAIRE

L'activité du secteur bancaire au cours de l'année 2009 s'est déroulée dans un contexte de dégradation du cadre macro-économique consécutif au ralentissement sensible de la croissance de l'économie nationale tributaire des conséquences de l'effondrement sévère de la demande mondiale.

Les dépôts se sont accrus de +1,6 % en octobre 2009 par rapport à décembre 2008. L'évolution des dépôts des particuliers et des entreprises s'est inscrite dans cette perspective affichant respectivement une augmentation de 1,5 % et 1,2 %, tandis que les disponibilités de l'État et des Administrations publiques ont enregistré une décreue d'un peu moins de 20 %. Les dépôts à vue ont accusé un recul de 5 % et le volume des dépôts à terme s'est amélioré de 1,18 %.

L'encours total des crédits s'est accru de 7,7 % en octobre 2009 par rapport à décembre 2008. Contrairement à l'année dernière, l'État confronté à une diminution de ses soldes budgétaires a joué un rôle déterminant en abordant l'essentiel des crédits distribués. Ses lignes auprès des banques ont enregistré une progression de 150 % contre 2,7 % et 0,9 % respectivement pour les crédits aux entreprises et aux particuliers.

Les crédits à moyen terme ont régressé significativement dans la structure des emplois. Celle-ci est passée de 66,5 % en décembre 2008 à 58,2 % à fin octobre 2008.

Toutes les banques gabonaises connaissent une bonne santé financière et sont cotées 2 sur l'échelle de notation à quatre niveaux tenue par la commission bancaire, SYSCO.

Pour l'année 2010, les perspectives d'activités sont optimistes compte tenu du retour de la croissance dans les pays moteurs de la demande mondiale et du programme d'investissement ambitieux des pouvoirs publics. Toutefois, les actions visant la réduction de la masse salariale et l'assainissement du fichier des agents de la fonction publique premier employeur fait peser des risques sur la qualité du portefeuille des crédits aux particuliers.

## MINÉRAIS

L'année 2009 a été une année particulièrement difficile pour les opérateurs du secteur minier, compte tenu des effets de la crise financière mondiale, dont les premiers signes de ralentissement de l'activité avaient déjà été perceptibles au cours du quatrième trimestre 2008.

Ainsi, le niveau global des volumes de manganèses exportés aura été en retrait de plus de 30 % par rapport à l'année 2008.

Cette baisse des volumes s'est également traduite par une chute forte des prix du marché, qui avaient atteint des sommets

au cours des trois premiers trimestres de 2008. Les entreprises ont du mettre en place des mesures d'ajustement nécessaires face à la crise en adaptant les couts aux nouveaux rythmes d'activité pour passer le cap de la crise de façon à préparer le futur dans la sérénité.

Pour l'année 2010, quelques signes de reprise sont perceptibles, notamment au niveau de la demande chinoise, qui représente environ 45 % des exportations de minerai. En effet, la Chine, qui avait considérablement ralenti le rythme de croissance de son économie fin 2008, semble reprendre progressivement un niveau d'activité plus dynamique. Les prix de marché n'atteindront pas les niveaux exceptionnels du premier semestre 2008, mais plutôt un niveau relativement proche de ceux connus les exercices antérieurs.

## REVENDEURS DE VÉHICULES NEUFS

Après une année de vente record, le marché automobile a régressé en 2009 du fait de la crise économique mondiale. Avec 4638 véhicules vendus, il accuse une baisse de 7,5 % par rapport à 2008. Ainsi, l'année 2009 met fin à cinq ans de croissance continue du marché (+58 % en 2005, 23 % en 2006, + 8 % en 2007).

Les ventes ont été relativement stables tout au long de l'année avec un pic au mois de juillet 2009 avec 493 ventes.

## SYNDUSTRIGAB

Les droits de douane pratiqués, par l'administration douanière, restent encore très élevés pour favoriser les affaires. En effet, les taxes douanières prélevées sur les matières premières sont élevées au point de ne pouvoir développer l'industrie locale.

Pour l'année 2010, les industrielles souhaitent la création des points francs donnant accès aux ports d'embarquement et de débarquement des produits. Ce qui réduirait la distance entre le consommateur et le centre d'approvisionnement.

## BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Les entreprises du secteur du BTP sont lourdement endettées et les promesses de règlement faites par l'État ne sont pas respectées.

Par ailleurs, elles déplorent le retard enregistré dans la mise en place du budget 2010. Cette situation pénalise fortement l'activité dans ce secteur.

Sur ce, l'État devrait songer à des glissements budgétaires sur deux exercices. Ce qui permettra aux entreprises de continuer leurs travaux sur des projets pluriannuels.

## GROUPEMENT PROFESSIONNEL PÉTROLIER

Les distributeurs de carburant rencontrent des difficultés depuis l'indexation à la hausse, des prix du carburant à la pompe, depuis janvier 2009. La variation attendue des prix n'a pas été effective. A contrario, la masse salariale a bien augmenté avec la mise en place du Revenu Minimum Mensuel et les impôts locaux.

## TRANSPORT AERIEN

Le trafic aérien de Libreville a globalement stagné en 2009 par rapport à 2008. En effet, le nombre de passagers locaux hors transit et correspondance a diminué de 0,94 % en 2009 par rapport à 2008. Il convient par contre de noter des différences selon le type de passagers.

Le nombre de passagers intérieurs a régressé de 2,41 %. De même que le nombre de passagers à destination des pays de

la Communauté Economique de Monétaire de l'Afrique Centrale ( CEMAC qui avaient connu en 2008 une augmentation de 18% diminue en 2009 de 2,80 %. A contrario, on enregistre une augmentation du nombre de passagers internationaux hors CEMAC de 0,95 % en 2009.

L'aéroport de Libreville a enregistré également l'arrivée de six (6) nouvelles compagnies sur la plateforme et cinq (5) compagnies ont cessé de desservir Libreville au cours du deuxième semestre de 2009. Le Fret quant à lui s'est maintenu avec une baisse limitée à 1,12 % et cela malgré un environnement économique défavorable.

Pour 2010, on prévoit une lente amélioration du trafic total due à une hausse du trafic international avec l'arrivée des nouvelles compagnies. Le trafic régional devrait baisser en raison de la suppression de la desserte de Libreville par certaines compagnies aériennes. ■

# LE ROLE ET LA RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS L'ESPACE CEMAC (1ère Partie)

Le commissaire aux comptes est une personne exerçant à titre libéral une profession réglementée dont le rôle est de contrôler la régularité et la sincérité des comptes des sociétés à travers une mission légale ou contractuelle d'audit comptable et financier.

Cette profession est exercée au niveau de chaque pays dans le respect de la législation en vigueur et obéit à des standards internationaux d'exercice. Elle se distingue des interventions de la profession d'expert-comptable, car elle n'a pas pour objet à s'immiscer dans la gestion des entreprises (notion de contrôle légal). Le Ministère de tutelle du commissaire aux comptes est celui de l'Economie.

La profession est réglementée au plan international par l'IFAC – International Federation of Accountants et au plan national, par les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, ainsi que du règlement CEMAC n° 11/01 du 5 décembre 2001.

## 1. COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le cursus classique permettant d'exercer la profession est celui de l'expertise comptable. Ce cursus est sanctionné par l'obtention du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) ou tout diplôme d'Expertise-comptable d'un autre Etat, reconnu équivalent (par la procédure d'agrément CEMAC) de niveau doctoral.

Au Gabon, le cursus peut être suivi par l'intermédiaire de l'INSG, l'IST (via des équivalences accordées par l'Etat et

l'INTEC jusqu'en 2007) et l'ADEC ( Association pour le Développement des Etudes Comptables ) préparé en partenariat avec l'INTEC aux métiers de la comptabilité et de la finance.

Ainsi, pour les Etats membres de la CEMAC (Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et Tchad), les experts-comptables doivent être agréés par décision du Conseil des Ministres de la CEMAC (selon les dispositions du règlement communautaire 11/01-UEAC-027-CM-07 portant révision du statut des professionnels libéraux de la comptabilité).

C'est le règlement CEMAC N° 11/01-UEAC-027-CM-07 du 5/12/2001 qui précise dans son article 1, section 2, les conditions requises pour obtenir l'agrément CEMAC, à savoir :

- être citoyen d'un Etat membre de la communauté ;
- jouir de ses droits civils ;
- n'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité et notamment aucune de celles visées par la législation en vigueur relative à l'interdiction du droit de gérer et administrer les sociétés ;
- être âgé de 25 ans au moins ;
- être titulaire du diplôme d'expert-comptable ou d'un diplôme comptable équivalent délivré ou reconnu par les autorités compétentes dont il relève ;
- présenter les garanties de moralités jugées nécessaires par les autorités de tutelle. ■

par Mirielle Mipicka. Présidente Club OHADA GABON

# REGLES D'ORIGINE EN ZONE CEMAC

par Pascal YOUBI-LAGHA, Directeur du Commerce et de la Concurrence CEMAC

La CEMAC ou Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, est une organisation d'intégration régionale comprenant six Etats : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. Mise en place en mars 1944, la CEMAC poursuit une mission essentielle, celle **de promouvoir la paix et le développement harmonieux des Etats membres, dans le cadre d'une union économique et d'une union monétaire**. Pour cela elle devra s'appuyer sur un marché commun basé sur la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux à l'intérieur de l'espace communautaire.

Cependant, les biens ou produits admis à circuler librement au sein de l'espace CEMAC sont **des produits originaires de la CEMAC**. Il s'agit des produits du cru ou produits d'origine agricole, animale ou végétale obtenus sans transformation ; mais aussi des produits industriels entièrement obtenus ou ayant subi une transformation suffisante (incorporation d'au moins 30% de la valeur ajoutée) pour obtenir le caractère originaire CEMAC.

## ALORS POURQUOI LES RÈGLES D'ORIGINE EN ZONE CEMAC ?

Les règles d'origine sont des règles ou critères permettant d'attribuer ou de confirmer le caractère originaire d'un produit qui lui confère le droit de circuler librement au sein de l'espace communautaire. Sans ces règles, on ne saurait déterminer l'origine ni distinguer les marchandises de la CEMAC de celles venant de l'étranger, chacune des catégories étant assujetties ou non aux droits de douane. Cette « discrimination » entre produits étrangers et produits communautaires, encore appelée « préférence communautaire » permet de promouvoir le commerce intra-communautaire ainsi que la petite et moyenne industrie régionale au détriment des produits venant des pays tiers.

De par leur importance dans la promotion du développement industriel, la promotion des échanges commerciaux et la protection contre la fraude et la contrefaçon, les règles d'origine intéressent à la fois les administrations des douanes, du commerce et de l'industrie mais également le secteur privé (patronat et les chambres de commerce) responsables de la production des biens en question. En un mot, le secteur privé producteur des richesses.

Consciente de la faiblesse des communications entre autorités politiques et les opérateurs économiques en matière des normes régionales, la Commission de la CEMAC se voit contrainte d'organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les textes de la CEMAC, afin de donner à tous les acteurs, la même information économique et permettre une meilleure application des normes communautaires.

Alors que l'ancienne procédure d'agrément était du ressort de l'administration, la nouvelle procédure qui comportera deux volets : national et régional, aura pour principaux avantages la transparence et une forte implication à la fois du secteur public et du secteur privé. En effet, les produits industriels admis à circuler librement entre les pays de la CEMAC, seront sélectionnés à deux niveaux, d'abord au sein du Comité National d'Agrément (CNA), ensuite au Comité régional de l'Origine. Cette double vérification réduit considérablement les possibilités de contestations et devrait favoriser une circulation plus fluide des produits industriels en zone CEMAC.

En d'autres termes, ce changement s'explique par le manque de transparence et les contestations de l'origine des produits qui ont longtemps remis en cause le principe de la libre circulation des biens en zone CEMAC.

Pour le cas précis de cette mission, l'agrément concerne les produits industriels fabriqués dans les six Etats de la CEMAC, à l'exemple des eaux minérales, cosmétiques, tabacs, ciment, huiles, savons, boissons, etc.

La mise en place de la nouvelle procédure d'agrément des produits industriels en zone CEMAC ne va pas régler le problème de la libre circulation des personnes. Cette question est traitée par une autre équipe chargée de la sensibilisation.

Selon la pratique dans différents pays, les certificats d'origine sont délivrés soit par la Chambre de commerce soit par les administrations du commerce ou des Douanes. Au Gabon, les textes en vigueur indiquent que les trois institutions ou administrations sus visées sont habilitées à délivrer les certificats d'origine.

A la suite de la mise en place du Comité national d'Agrément, les litiges liés à la détermination de l'origine d'un produit seront examinés au sein dudit comité. Si la solution n'est pas trouvée, la question pourrait remonter au Comité régional de l'origine de la CEMAC pour trancher définitivement. ■